

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

OBJET / GAIA

**Eclairage parc St
Joseph : désignation
des entreprises**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
28 mai 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othaceguy, M. Peio Etxelecu, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Anne-Marie Pontacq, adjointe, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Anne-Marie Pontacq à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Bru à Madame Bernadette Jougleux, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Didier Irastorza, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Yolande Huguenard, M. Roger Barbier à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Par délibération en date du 11 décembre 2017, la Commune a validé le projet de mettre en valeur et de redynamiser le parc Saint Joseph et ses abords afin de rendre plus attractif ce secteur.

Bien que l'esthétisme ait été recherché par la création d'un paysage nocturne spécifique, cette démarche s'appuie surtout sur la volonté de faire évoluer l'éclairage de ce site en tenant compte des enjeux d'économies d'énergie, de temporalités nocturnes, de la réduction des nuisances lumineuses et de performance de services urbains adaptés.

Le bureau d'étude ETI a été sollicité pour exécuter la mission de maîtrise d'œuvre sur la phase études pour définir le matériel nécessaire à sa réalisation, son lieu d'implantation, son coût d'investissement et de fonctionnement, avec la constitution du document de consultation auprès des entreprises (DCE). Les travaux sont déterminés par la mise en place des réseaux d'éclairage, la fourniture et la pose du matériel d'éclairage. Le coût total de cette opération est estimé au montant HT de 81 500 €.

Le 10 avril 2018, un marché public a été lancé selon une procédure adaptée avec une offre à remettre au plus le jeudi 3 mai 2018 à 12 h 00.

La Commission MAPA s'est réunie le jeudi 3 mai 2018 à 14 h 00 pour procéder à l'ouverture des plis et le jeudi 31 mai pour le rapport d'analyse des offres.

A l'issue de cette réunion, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation à savoir :

la société LACIS SAS pour un montant HT de 78 879 €.

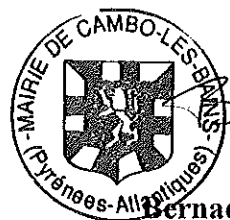
Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

- Désigne la société LACIS titulaire du marché pour un montant HT de 78 879 €
- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue, et toutes les pièces afférentes à cette opération.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 06/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 06/06/2018